



MODALITÉS

L'originalité de cette formation est son caractère résidentiel, La Fontaine de l'Aube étant un lieu propice à l'intégration des éléments pédagogiques proposés sur le thème du féminin.

Lieu : La Fontaine de l'Aube Cadenet

Dates : 28, 29 et 30 Septembre 2018 – 11, 12, 13 et 14 Novembre 2018 – 8, 9 et 10 Mars 2019 – 14, 15 et 16 Juin 2019

Horaires : 9h30 – 18h (une pause d'1h30 est prévue pour le déjeuner de midi)

Les repas de midi sont livrés sur place à partir d'une commande globale auprès d'un traiteur végétarien (les repas ne sont pas compris dans le coût de la formation et seront réglés sur place le 1^{er} jour de stage)

Pour votre hébergement, contacter directement La Fontaine de l'Aube dès votre inscription : 04 90 68 10 00

Coût pour les 9 jours de formation : 2 190 € en inscription individuelle et 3000 € en formation continue

Remise de 10 % sur le coût total de la formation (soit 1 971 €) si inscription avant le 30 Avril 2018

Inscriptions et suivi administratif : Act'RMC Carole Mengeaud 04 76 00 97 44 carole.mengeaud@actrmc.com

Renseignements sur le contenu de la formation : monique.grande@wanadoo.fr

Pour vous inscrire, utiliser le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de 3 chèques de 730 € au nom d'Act'RMC, le premier chèque est encaissé à l'inscription, le 2^{ème} chèque au 15 Octobre 2018 et le dernier chèque au 1^{er} Mai 2019.

En cas de remise de 10 %, le montant de chacun des chèques est de 657 €.

ATTENTION : la formation fait l'objet d'un contrat de formation respectant les règles de la formation professionnelle. En cas d'annulation de la formation par Monique Grande, l'intégralité des arrhes est remboursée. En cas de désistement les arrhes ne sont pas remboursées. Toute formation commencée est considérée comme due, comme le stipule le contrat de formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E.Mail :

Je m'inscris à la *Formation Féminitude à l'Accompagnement des Femmes* de Monique Grande. Je règle cette formation à l'aide de 3 chèques libellés au nom d'Act'RMC encaissés comme suit : le 1^{er} à l'inscription, le 2^{ème} au 15 Octobre 2018 et le 3^{ème} au 1^{er} Mai 2019. J'ai bien noté que les arrhes ne sont pas remboursées en cas de désistement et que l'intégralité de la formation est due en cas d'abandon de ma part durant la formation.

Date

Signature